

Résolution n° 65

ATTRIBUÉE AU COMITÉ : Résolutions

Objet : Résolution visant à nommer David Burry vice-président émérite de l'AIP

1 ATTENDU QUE le confrère David Burry a entrepris sa
2 carrière de pompier au service d'incendie régional de St. John's
3 le 4 mai 1981 et a pris sa retraite au grade de capitaine
4 le 30 juin 2013 avec 32 années de bons et
5 loyaux services; et

6 ATTENDU QUE le confrère David Burry a été membre
7 du comité des avantages sociaux et de l'assurance de la section
8 locale 1075 de St. John's de 1994 à 1998 et
9 coordinateur de la santé et de la sécurité au travail
10 de 1999 à 2002; et

11 ATTENDU QUE le confrère Burry a été élu vice-président
12 de la section locale 1075 en 2002 et qu'il a occupé ce poste
13 jusqu'en 2007. En 2007, il a été élu président
14 de la section locale 1075, poste qu'il a occupé
15 jusqu'en 2012; et

16 ATTENDU QUE le confrère Burry a été élu vice-président
17 du 15^e district de l'AIP en 2012 et a été réélu à ce
18 poste en 2016 et en 2021; et

19 ATTENDU QUE le confrère Burry a occupé pendant quatre
20 ans le poste de vice-président pour Terre-Neuve et le Labrador et
21 pendant deux ans celui de vice-président hors cadre au sein
22 du conseil exécutif des pompiers professionnels de provinces
23 de l'Atlantique; et

24 ATTENDU QUE le confrère Burry a occupé pendant
25 quatre années le poste de vice-président représentant les syndicats
26 de moins de 1 000 membres au sein du Conseil exécutif de la
27 Fédération du travail de Terre-Neuve et du Labrador; et

28 ATTENDU QUE le confrère Burry a été actif au sein
29 du Conseil exécutif de l'AIP, faisant partie de bon nombre
30 de comités importants, y compris celui des affaires canadiennes
31 (vice-président), de l'éducation, des relations humaines et
32 des subventions (vice-président), des politiques, des finances,
33 des communications, des services médicaux d'urgence,

34 de la santé et de la sécurité, des technologies de l'information
35 et du monument commémoratif aux pompiers; et

36 ATTENDU QUE le confrère Burry a manifesté son
37 engagement, ses connaissances et son intégrité pendant les
38 douze années qu'il a passées au sein du Conseil exécutif
39 de l'AIP et que les membres de l'AIP ont fait partie
40 intégrante de sa vie; et

41 ATTENDU QUE le leadership du confrère Burry a
42 permis d'obtenir bien des augmentations des avantages sociaux
43 des pompiers aux niveaux local, provincial et national. Son
44 leadership et sa participation à la négociation collective, au
45 traitement des griefs et à l'arbitrage de différends ont amélioré les
46 avantages sociaux et les salaires des pompiers et pompières de
47 tout le district et la vie de nombreux pompiers et pompières et
48 de leurs familles; et

49 ATTENDU QUE le leadership du confrère Burry a
50 contribué à l'adoption de la loi assurant la couverture présomptive
51 du cancer chez les pompiers et pompières de Terre-Neuve-et
52 Labrador et que son militantisme a aidé à faire adopter des
53 lois assurant la couverture présomptive du cancer dans l'ensemble
54 des provinces de l'Atlantique; et

55 ATTENDU QUE le leadership et l'aide du confrère Burry
56 ont contribué à l'adoption de lois sur l'ESPT dans
57 le 15^e district; et

58 ATTENDU QUE le leadership et la formation du confrère
59 Burry ont aidé les pompiers et pompières du 15^e district à s'assurer
60 un prompt retour au travail en sécurité après une blessure, des
61 mesures d'adaptation et une gestion des limitations fonctionnelles; et

62 ATTENDU QUE le confrère Burry a toujours été engagé
63 envers les membres du 15^e district et à la disposition des dirigeants
64 des sections locales pour les aider à régler
65 des problèmes et des sujets d'inquiétude; et

66 ATTENDU QUE le confrère Burry s'était engagé à l'égard
67 du recrutement et de l'augmentation des membres du grand
68 syndicat qu'est l'AIP. Sous sa direction et pour la première fois
69 de son histoire, l'AIP a eu des sections locales affiliés dans les
70 cinq provinces du 15^e district; et

71 ATTENDU QUE le confrère Burry ne cherchera pas à se
72 faire réélire et prendra sa retraite à la fin du mandat en
73 cours;

74 IL EST RÉSOLU que les membres délégués réunis au
75 57^e Congrès de l'AIP tenu pendant l'année 2024 à
76 Boston, au Massachusetts, attribuent à David Burry le
77 poste de vice-président émérite avec tous les honneurs,
78 fonctions et responsabilités qu'il comporte,
79 conformément aux statuts et règlements
80 administratifs de l'AIP.

Présentée par : la section locale 1075 de l'AIP – association des pompiers de
St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador
la section locale 268 de l'AIP – association des pompiers
professionnels d'Halifax, en Nouvelle-Écosse
la section locale 125 de l'AIP - Association des pompiers de
Montréal inc.. à Montréal, au Québec
la section locale 5219 de l'AIP – association des pompiers
professionnels de Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard
la section locale 999 de l'AIP – association des pompiers
professionnels de Moncton, au Nouveau-Brunswick
Thomas A. Thornberg, Vice-président de l'AIP District 5th

Coût prévu : **minime**

Affectation annuelle ou perpétuelle : **perpétuelle**

RECOMMANDATION DU COMITÉ : Adopter

DÉCISION DU CONGRÈS : Adoptée à l'unanimité